



Commune
de St Christophe en Oisans
Tél. : 04.76.79.53.50
mairie@saint-christophe-en-oisans.fr

CONVOCAATION du CONSEIL MUNICIPAL

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 20 Février 2020 à 18h
Salle du conseil en mairie

ORDRE DU JOUR : * soumis à délibération

Nomination du secrétaire de séance.

* - Approbation du choix de la SAEM Société Touristique de l'Alpe d'Huez (SATA) en tant qu'attributaire du contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du domaine skiable des Deux Alpes et approbation du projet de contrat de délégation de service public.

Conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 et L. 1411-7 du code général des collectivités territoriales, sont joints à la présente convocation, qui est adressée dans le respect du délai particulier de 15 jours prévu par ces dispositions :

- le rapport des maires des communes de Les Deux Alpes et de Saint Christophe en Oisans sur les motifs de choix de la SATA et l'économie générale du contrat de délégation de service public ;
- les procès-verbaux des réunions du 16 mai 2019, 11 juin 2019, 22 octobre 2019 et 4 novembre 2019 de la commission de DSP ;
- le rapport d'analyse des candidatures joint au procès-verbal du 11 juin 2019 susdit ;
- le rapport d'analyse des offres initiales joint au procès-verbal du 4 novembre 2019 susdit ;
- le rapport d'analyse des offres finales incluant une synthèse comparative en fin de document ; le projet de contrat de délégation de service public qui sera soumis au vote.
- Eu égard à leur volume, les annexes contractuelles ne sont pas jointes à la présente convocation mais sont librement consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

* - Demande d'aide au titre de la mesure 07.61 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes intitulée « mise en valeur des espaces pastoraux » pour la réhabilitation des chalets d'alpage du vallon de la Lavey.

* - Adoption de l'Assistance à Membre de la Fédération des Alpagnes de l'Isère relative au projet de réalisation pastorale : « Réhabilitation des chalets d'alpage du vallon de la Lavey ».

* - Renouvellement convention d'utilisation à la FFCAM de locaux dans la Maison de la Montagne de la Béarde à usage d'hébergement du personnel et des guides.

* - Déplacement TK Dôme Sud.

- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire (délibération du 29 mars 2014).

Questions diverses

Par avance, je vous remercie de votre présence.

Saint Christophe en Oisans,
Le 31 janvier 2020

Le Maire,

M. Patrick HOLLEVILLE

